

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°70

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoit François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Nicolas Capron, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Administration générale : Autorisation du recours au vote électronique**Vu**

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
Le règlement intérieur du Conseil communautaire en vigueur ;
L'avis favorable du bureau en date du 24 juin 2026 ;

Considérant :

- que le recours au vote électronique permet de faciliter la tenue des scrutins, d'en garantir la sincérité et d'en optimiser la gestion matérielle, tout en respectant les principes fondamentaux des opérations électorales (secret du scrutin, confidentialité, intégrité des votes) ;
- la nécessité de modifier le règlement intérieur pour encadrer les modalités pratiques du vote électronique, cette modification faisant l'objet d'une délibération distincte ;

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le recours au vote électronique pour :

- Les scrutins ordinaires et publics relatifs à l'adoption des délibérations ;
- Les scrutins secrets, notamment pour les nominations ou présentations prévues par la loi ou le règlement intérieur.

- d'appliquer les modalités liées au vote électronique

Le vote électronique sera mis en œuvre selon les principes suivants :

- Affichage public des résultats (nombre de voix "pour", "contre", abstentions) sur écran de diffusion ;
- Possibilité de modifier son vote avant la clôture du scrutin ;
- Gestion des pouvoirs : l'élu titulaire d'un pouvoir vote pour son compte et pour chaque pouvoir détenu, avec un boîtier dédié par vote ;
- Gestion des défaillances : en cas de panne d'un boîtier, un autre est attribué immédiatement au conseiller concerné ;
- Abstention automatique : à défaut d'action de vote, le conseiller est comptabilisé comme abstentionniste.

L'entrée en vigueur de cette délibération prend effet dès son adoption et sera intégrée au règlement intérieur et sera applicable dès la prochaine séance du Conseil communautaire.

Le secrétaire de séance

Alain Rose

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du 20/07/2026